

2009/1471 - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes, Conservation Régionale des Monuments Historiques, pour la restauration du tableau de "l'évêque Saint Nizier" de l'église Saint Nizier (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 01/06/2009, p. 1012)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes pour la restauration d'un tableau qui correspond à l'évêque de Saint Nizier de l'atelier Antoine Jean Gros, œuvre classée et qui a besoin d'une restauration importante, comme d'ailleurs d'autres points de l'église Saint Nizier. Cette demande concerne un montant de 46 000 euros.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous voterons avec enthousiasme cette demande de subvention à la DRAC mais ce dossier et pour moi l'occasion de déplorer très publiquement, devant cette assemblée, votre décision, Monsieur le Maire, en tant que Président des Hospices Civils de Lyon, de rayer d'un trait de plume, où plutôt d'un vote, la restauration de la chapelle de l'Hôtel-Dieu qui en a pourtant bien besoin.

Vous avez appelé à voter contre une enveloppe de restauration de 600 000 €, et en faisant cela, vous avez du même coût fait perdre les 500 000 € d'aide prévue par l'Etat dans le cadre du plan de relance, soit 1,1 million d'euros qui s'est envolé en fumée ce soir là. Et ne nous dites pas qu'il s'agissait de sauver des emplois car les crédits, vous le savez, ne sont pas les mêmes, et n'ont pas grand-chose à voir !

Cette décision a été un coup dur pour l'équipe extraordinaire, aux Hospices Civils comme à la Fondation du Patrimoine, qui œuvrent pour la restauration de ce joyau de notre patrimoine.

C'est un joyau qui est pourtant en bien mauvaise santé et aujourd'hui, il y a urgence ! L'état de la toiture, l'état des circuits électriques menacent l'ensemble du bâtiment. Et ce 1,1 million d'euros leur était destiné.

Alors, l'Hôtel-Dieu est né et a vécu de la générosité des Lyonnais. La chapelle devra sans doute encore compter sur leurs dons pour survivre. Ce soir, à 19 heures, une société américaine vient donner, apporter sa contribution à cette restauration, mais on sait bien que y compris avec l'argent venu de l'étranger, ces dons ne suffiront pas.

Alors si, comme vous le répéter, les Hospices Civils n'ont pas les moyens de restaurer ce bâtiment, c'est donc au Maire de Lyon et Président du Grand Lyon que je m'adresse ce soir. Quel soutien la Ville de Lyon et le Grand Lyon peuvent-ils apporter à la restauration de ce patrimoine étroitement lié à l'histoire de notre ville ?

M. LE MAIRE : Monsieur Képénékian, vous voulez peut-être dire un mot sur l'action patrimoniale de la ville, pour qu'il ne se raconte pas n'importe quoi. Ensuite je préciserai sur le problème de l'Hôtel Dieu.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire bien volontiers.

Je ne voudrais pas que s'installe dans notre ville l'idée que le patrimoine irait à vau-l'eau et que nous ne dégagerions pas de montants très importants pour l'entretien, la restauration, et qu'au fond il n'y aurait pas une volonté de faire vivre ce patrimoine : il est totalement associé à la vie de cette ville, à la mémoire de cette ville, et nous savons que ce passé valorisé, bien sûr, nous projette dans l'avenir.

Alors, nous allons inaugurer vendredi le musée, le bâtiment de Gadagne, qui je vous le rappelle, représente près de 31 millions d'euros d'investissement. Je pourrais rappeler que nous avons rénové le théâtre des Célestins, pour près de 26 millions d'euros.

Nous avons largement engagé l'entretien et la réfection de plusieurs églises, de l'Hôtel de Ville de Lyon, de Saint Martin d'Ainay, à un niveau de 7,6 M€ ; la toiture de la gare des Brotteaux, de l'Ordre de Saint Louis, de la Barque du parking Saint-Georges. Le Chamarier a lui-même bénéficié d'une subvention de 900.000 euros et l'Antiquaille, pour les travaux archéologiques, d'environ 200.000 euros.

Bref, c'est dire que l'entretien du patrimoine pèse et représente un investissement permanent et très engagé de notre Ville. Nous n'avons pas craint, dans le prochain mandat, malgré les difficultés, les tensions budgétaires, à garder des investissements. La place des Terreaux verra un investissement de 10 M€ partagés entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon, dont 2,5 millions pour la fontaine Bartholdi. La place des Jacobins avec sa fontaine et son aménagement atteindra la somme d'environ 8,5 millions et je pourrais, pour ne pas faire un catalogue, citer Saint Irénée dont nous avons voté, ici même, lors du précédent Conseil, une dotation de près de 900.000 euros.

C'est dire que la question patrimoniale nous intéresse, nous passionne, que nous avons des services extrêmement actifs, mais que tout ne peut pas être fait par la Ville et qu'un certain nombre de choix sont à faire. Il est toujours douloureux de laisser penser que des parties du patrimoine ne seraient pas restaurées ou aménagées : il faut aussi du temps. Je tenais à vous donner quelques chiffres, Monsieur Broliquier, afin que vous ne pensiez pas que Lyon n'aurait qu'une idée : celle d'abandonner son patrimoine.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Képénékian. D'ailleurs, ce que vous avez cité pour le patrimoine ancien, pourrait s'appliquer au patrimoine industriel. Par exemple, nous sommes en train de travailler sur la Sucrière, opération qui permettra de conserver ce bâtiment à vocation culturelle.

Pour les usines Tase nous avons fait classer le mur du bâtiment, bien sûr je sais qu'il y a des « jusqu'au boutiste » qui disent que ce n'est pas assez et qu'il aurait fallu remettre l'ensemble de cette usine sur pieds et la conserver telle qu'elle. Mais à ce moment-là, la Ville ne bouge plus et se « muséifie » et si Lyon est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est parce qu'elle s'est reconstruite sur elle-même depuis plus de 2.000 ans. D'ailleurs c'est un des sujets qui a fait que Lyon a été classée au Patrimoine de l'Humanité, pour cette capacité justement à se reconstruire sur elle-même.

Pour en venir à la Chapelle de l'Hôtel Dieu. Curieuse séance à laquelle j'aurais voulu que vous assistiez. Je faisais voter la suppression de 200 postes aux Hospices Civils de Lyon. Je peux vous dire que faire voter ce genre de chose, ce n'est pas tout à fait une partie de plaisir. On voit ici, par exemple à l'Hôtel de Ville de Lyon, lorsque l'on dit « on va simplement stabiliser les postes », mon Opposition crie au scandale, et là il fallait que, de manière joyeuse, j'en supprime 200.

Dans la même délibération, je devais supprimer 70 millions d'euros d'équipement hospitalier, c'est-à-dire des IRM, de l'appareillage médical permettant de soigner un certain nombre de malades qui feraient que notre hôpital serait plus performant, fonctionnerait mieux et sauverait des vies. Tout cela, tout le monde s'en moquait. Il n'y avait qu'un seul sujet de conversation, c'était celui de la Chapelle. Excusez-moi, mais quand je vois la façon dont fonctionne notre service d'urgence à l'Hôpital Edouard Herriot, que je vois tout ce monde dans tous les couloirs, je me dis que la priorité elle se situe là, et que, quelque part, il faut quand même, certes penser au Patrimoine, mais penser aussi à ceux qui vivent dans le Patrimoine.

Car si effectivement ils ne peuvent plus y vivre de manière correcte, alors peut-être que ce Patrimoine sera réservé à quelques élites, mais ce n'est pas la ville que nous voulons, ce n'est pas la ville où les plus riches pourraient bénéficier d'un Patrimoine extraordinaire et où les autres seraient laissés à la porte. L'Hôtel Dieu a quand même aussi une connotation non seulement patrimoniale, mais historique. C'était le lieu où on accueillait tout le monde. Aujourd'hui, le problème de l'hôpital public c'est qu'il ne va peut-être plus pouvoir accueillir tout le monde. Alors moi les murs, j'aime bien, mais la tradition hospitalière de Lyon, j'aime encore mieux !

Si j'allais expliquer aux syndicats que j'allais supprimer 200 postes mais que dans le même temps, le dossier le plus urgent (découvert d'ailleurs dans une si extrême urgence qu'on n'avait jamais eu le temps d'en informer le Président) c'était la chapelle, parce qu'on avait découvert cela dans le plan de relance. Vous savez bien comment Monsieur Broliquier, vous êtes un acteur du « lobbying » pour un certain nombre de domaines - le Préfet avait décidé que c'était là dessus qu'il fallait mettre 500.000 euros du plan de relance- mais que les Hospices dans le même temps où il prenait ses mesures devaient inscrire ces crédits, j'ai jugé qu'à un moment donné il y avait une question de dignité vis-à-vis du personnel

et je ne me suis pas senti dans la capacité à faire voter cette mesure alors que je leur disais que je supprimais d'un trait de plume, 200 postes.

Peut-être est-ce là la différence entre votre façon de penser la Ville et la mienne.

(Applaudissements.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)